



RTT pendant préavis période d'essai rompue employeur

Par **Flavie Bailles**, le **03/02/2024** à **13:43**

Bonjour,

J'étais actuellement cadre dans une société privée et toujours en période d'essai.

Mardi mon employeur m'a indiqué qu'il souhaitait mettre fin à ma période d'essai et ne souhaitait pas me garder.

J'ai donc signé une rupture à leur initiative, pour un dernier jour fixé au 14 février soit un délais de prévenance de 15j.

Cependant suite à cette annonce, mercredi j'ai reçu un email du service RH qui m'indique que j'ai 2 jours de RTT à poser avant mon départ sinon ces derniers seront perdus et qu'il faut que je prenne attache avec mon manager afin de les poser.

Dans la foulée je demande donc à mon manager par email en transférant le mail du service RH lui indiquant mes souhaits concernant ces 2 jours à poser.

Depuis aucun retour ne m'a été fait, bien que ce dernier m'ai adressé plusieurs mails depuis ma demande.

Que se passe-t-il si ce dernier ne répond jamais à ma demande ? (je ne peux pas poser cette demande dans le logiciel de congé interne car ces 2 RTT n'y figurent pas encore)

Merci a ceux qui répondront.